

Aides et mesures dont je peux bénéficier

Une aide financière pour l'insertion et l'emploi (AFIE)

Une aide peut m'être attribuée, sous certaines conditions, pour prendre en charge tout ou partie des frais engendrés par la reprise d'une activité professionnelle: déplacements, garde d'enfants, dépenses liées à une formation, etc.

Comment faire?

Je contacte mon référent unique, mon conseiller France Travail ou l'organisme conventionné qui m'accompagne, pour monter un dossier.

L'accès à l'informatique et à internet

Des structures peuvent vous accompagner gratuitement dans vos démarches administratives en ligne et vous proposer des formations en informatique pour gagner en autonomie.

RETROUVEZ LES ICI :

<https://numeriquepourtous.herault.fr>

Cette carte permet de localiser sur l'ensemble de l'Hérault des administrations comme

la CAF, la MSA, France Travail... ainsi que les structures labellisées LAM (Lieux d'Accès Multimédia), Pass Aptic, les France Services, etc. Vous pourrez imprimer leur contact, horaires et offres de services.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre référent unique en cas de besoin.

Des modes de transports économes

Des réseaux de transports publics offrent la gratuité ou des tarifs réduits aux allocataires du RSA :

+ d'infos sur le dépliant *RSA-Mobilité* en téléchargement sur herault.fr



Retrouvez tous vos droits sociaux au même endroit ! Santé, famille, logement, retraite, solidarité, emploi... Consultez vos droits, simulez vos aides financières, effectuez vos démarches sur le portail de TOUS les droits sociaux :

mesdroitssociaux.gouv.fr

Des services solidaires gratuits ? Aide alimentaire, aides liées à l'hébergement et au logement, assistance sociale... Rendez-vous sur soliguide.fr, le guide de la solidarité en ligne.

Mes infos pratiques Département de l'Hérault



Services départementaux insertion (SDI)

SDI Montpellierain
04 67 67 42 20

SDI Piémont-Biterrois
Biterrois-Béziers
04 67 67 49 91

Haut-Languedoc Ouest Héraultais
04 67 67 57 90

SDI Est Héraultais
Étang de Thau
04 67 67 44 74

Clermont-L'Hérault
04 67 67 44 30

Petite Camargue
04 67 67 41 01

Document conçu avec les allocataires du RSA des comités participatifs de l'Hérault

herault.fr
Département
Hérault

Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977, avenue des Moulins
34087 Montpellier cedex 4

herault.fr
f X M A
Appli Mon Hérault

Département
Hérault

Le RSA et moi mode d'emploi

L'allocation du RSA est une des missions les plus importantes de la collectivité départementale.

Cette ressource indispensable à de nombreux Héraultais est couplée à un accompagnement personnalisé qui permet à ses bénéficiaires d'entrer dans un parcours d'insertion adapté à leur situation.

Le Département de l'Hérault donne aussi la possibilité aux allocataires de siéger au sein de comités participatifs, qui contribuent activement à la conduite des politiques d'insertion de la collectivité.

Merci à eux pour leur engagement !

Kléber MESQUIDA
Président du Département de l'Hérault

Sylvie PRADELLE
Vice-Présidente déléguée à l'insertion et à l'économie solidaire



herault.fr
**SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN,
ÉCOLOGIE EN ACTIONS**

C'est quoi ?

■ **Une allocation payée par le Département**, calculée et versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) en fonction de la composition familiale et des ressources du foyer.

■ **Un accompagnement pour entrer dans un parcours dynamique et retrouver une autonomie financière.**

Je fais ma première demande d'allocation RSA auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) qui me donne un rendez-vous. Je suis reçu par un conseiller de la CAF, au cours d'un « entretien giratoire », avec qui je choisis ma première orientation :

- ✓ Soit vers un conseiller France Travail* qui m'accompagne dans ma recherche d'emploi ou de formation. J'actualise mon inscription à France Travail tous les mois.
 - ✓ Soit vers un référent unique (RU) (un travailleur social d'un CCAS, du Conseil Départemental, un personnel administratif d'une mairie) qui m'accompagne en
- fonction de ma situation (santé, logement, création d'activité, recherche de formation). Je signe un contrat d'engagement réciproque (CER).
- ✓ Soit vers un organisme conventionné (OC) avec qui je définis mon parcours. Je suis présent aux différents rendez-vous et acteur de mon parcours.

* anciennement Pôle emploi



Pour qui ?

■ **Le revenu de solidarité active (RSA) s'adresse aux personnes :**

- ✓ dont les ressources sont inférieures à un montant garanti fixé par décret (montant de l'allocation au 1er avril 2023, pour une personne seule disposant d'un logement : **534.82€**),
- ✓ résidant en France de façon stable, effective et permanente,
- ✓ ayant plus de 25 ans ou moins de 25 ans si enfant à charge (né ou à naître),
- ✓ de nationalité française, ou sous certaines conditions de droit au séjour pour les européens, ou titulaires depuis au moins 5 ans d'un titre de séjour autorisant à travailler pour les autres étrangers.

Mes droits

■ **Droit à une allocation qui vise à :**

- ✓ compléter mes revenus lorsque je reprends une activité à temps partiel,
- ✓ m'encourager à reprendre un emploi en garantissant l'augmentation de mes revenus,
- ✓ m'assurer un revenu minimum lorsque je n'ai aucune autre ressource.

■ **Droit à un accompagnement personnalisé, avec un professionnel (France Travail ou référent unique ou organisme conventionné) dans le cadre d'un contrat.**

Un contrat d'engagement

Le contrat d'engagements réciproques (CER) ou le suivi France Travail sont des contrats qui engagent les deux parties sur les objectifs et les moyens dans les différents domaines de l'accompagnement (santé, logement, accompagnement social, création d'activité, recherche d'emploi ou de formation, ...) dans le cadre du parcours d'insertion. Ce contrat peut être modifié à tout moment si ma situation évolue.

EN SAVOIR PLUS SUR MES DROITS

- ▶ sur le site officiel de l'administration française www.service-public.fr
- ▶ sur le site de la CAF www.caf.fr
- ▶ sur le site de la MSA www.msa.fr
- ▶ sur le site du Département de l'Hérault herault.fr
- ▶ sur le site de France Travail www.pole-emploi.fr

TEST D'ÉLIGIBILITÉ AU RSA SUR

caf.fr ou msa.fr

Ce test calcule également la prime d'activité versée en complément des revenus d'activité professionnelle.

Je peux participer

à la conduite de la politique départementale d'insertion en rejoignant l'un des cinq comités participatifs RSA de l'Hérault.

Je peux m'exprimer, être écouté, donner mon avis, témoigner (tél : 04 67 67 58 41).

Mes devoirs

■ **Afin d'éviter une réduction puis une suspension de mon allocation, je dois veiller à :**

- ✓ renvoyer dans les temps ma déclaration trimestrielle de ressources à la CAF ou à la MSA :
 - en ligne (télé-déclaration) en me connectant au site caf.fr dans « Mon Compte », sur l'appli mobile Caf-Mon Compte ou sur le site msa.fr dans « mon espace privé ».
 - ou sur le formulaire papier envoyé par la CAF ou la MSA,
- ✓ signaler sans tarder à la CAF ou à la MSA tout changement dans ma situation (emploi, adresse, composition familiale...).

■ **Dans tous les cas je dois veiller à :**

- ✓ respecter les engagements figurant dans mon contrat d'engagements réciproques (CER) ou les démarches prévues avec le conseiller de France Travail,
- ✓ renouveler mon CER un mois avant son terme ou maintenir mon inscription à France Travail,
- ✓ signaler à mon référent unique toute impossibilité d'accomplir les démarches prévues.



Le Guide de l'insertion et du RSA

pour connaître vos droits et vos devoirs, être accompagné dans vos démarches d'insertion... Retrouvez-le dans tous les lieux d'accueil CAF et MSA, les agences France Travail, certaines mairies ou CCAS, les Maisons et services départementaux des solidarités...